



D.2025.12.17.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.2 - Extension du P+R Ribaute : Actualisation du programme.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

1) Le contexte

La feuille de route PEM-P+R 2026/2030 délibérée le 8 juin 2022 repose sur 3 axes dont le premier est de « Privilégier le rabattement amont sur le réseau structurant Linéo/Express/Bus ». A ce titre, le plan d'actions associé vise à développer les « parkings de proximité ».

Pour être attractifs et efficaces en termes de report modal, les parkings de proximité doivent être localisés en amont de la congestion et de la Zone à Faibles Emissions, implantés à moins de 100 m d'un arrêt d'une ligne structurante, posséder une capacité de 30 places minimum.

C'est notamment le cas du parking existant de Ribaute qui joue un rôle important de report modal en particulier sur le Linéo 1, sur le bassin Est de la grande agglomération Toulousaine. La saturation de ce P+R est confirmée par des comptages : 84 véhicules stationnés pour 56 places, soit 153% d'occupation. Malgré la réglementation / tarification du stationnement à la clinique « La Croix du Sud », le stationnement constaté, sur le parking Ribaute, est essentiellement du stationnement de rabattement intermodal. Le stationnement ventouse ou riverain n'est pas constaté.

Le programme initial, approuvé en décembre 2022, prévoyait une extension de +49 places, soit une capacité totale de 105 places, avec une perspective d'une deuxième phase d'extension.

Au vu de l'occupation actuelle (84 véhicules stationnés), la réalisation uniquement de la première phase risquerait de créer de la frustration en raison du faible delta avec l'occupation réelle actuelle.

Aussi, le projet actualisé intègre désormais la réalisation de la deuxième extension, pour un parking de 178 places au total, soit 122 places supplémentaires par rapport au parking actuel.

2) Programme actualisé

Capacité de stationnement

Le programme actualisé prévoit une capacité totale de 178 places de stationnement pour les véhicules légers (soit +122 places par rapport au parking actuel), y compris :

- 5 places pour les personnes à mobilité réduite : 3 à proximité de l'arrêt du Linéo 1 Route de Castres, et 2 à proximité du terminus de la ligne de bus 109 chemin de Ribaute.
- 2 places réservées à un usage de covoiturage

L'ensemble du projet est réalisé sur du foncier appartenant à Tisséo-Collectivités.

Stationnement vélos

5 box vélos (consignes individuelles) sont prévues dans le programme initial et actualisé. Ces box vélos seront situés à proximité directe de la piste cyclable de la Route de Castres et des arceaux vélos existants.

Prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux

Le projet prend en compte les prescriptions de la loi Climat et résilience d'août 2021, ainsi que le décret d'application paru en décembre 2023 en cours de projet.

Ainsi le programme actualisé intègre la plantation d'un arbre pour 3 places de stationnement, en prenant en compte le volume de places actuelles. Ainsi, 45 arbres seront plantés (dont 2 arbres existants transplantés).

Deux dispositifs seront mis en œuvre pour la gestion des eaux pluviales, afin de faciliter l'infiltration sur place et retarder leur écoulement dans le réseau principal en cas de fortes pluies :

- Matériaux drainants sur l'ensemble des nouvelles places réalisées et sur 14 places actuelles reconfigurées
- Création de noues entre les rangées de places de stationnement et création d'une grande noue paysagère en bordure de terrain côté champ cultivé

Par ailleurs le projet est intégré à la démarche Waste 2 build, et Tisséo-Collectivités est accompagné par l'AMO Synethic, pour intégrer des clauses environnementales au marché.

Procédures réglementaires

Des études environnementales ont été réalisées : faune-flore et zones humides. Elles ont mis en évidence l'absence d'espèces protégées sur le site et l'absence de zones humides.

Des recommandations ont été intégrées au projet, notamment la réhausse des clôtures de 30cm pour faciliter la circulation de la petite faune sauvage.

Ces études ont été jointes au dossier d'examen au cas par cas déposé auprès des services de l'Etat (Dreal), qui ont confirmé le 17/02/2025 la dispense d'étude d'impact pour le projet.

Un permis d'aménager pour l'ensemble du parking a été déposé auprès de la Mairie de Balma, il a été accordé le 11/04/2025.

Etudes de sol et pollution du site

Les études géotechniques ont identifié une pollution du terrain avec des matériaux d'origine anthropique : bois en décomposition, béton, brique, enrobée, etc.

Des études complémentaires ont été réalisées en été et automne 2025 afin de mieux connaître les volumes concernés et concevoir une solution permettant de conserver au maximum les matériaux et terres sur site et éviter de coûteuses extractions et traitements en filière spécialisée. Ainsi le marché de travaux prévoit un échange de terres sur site et un traitement de certaines zones à la chaux afin de garantir une portance suffisante pour les futures voiries du parking.

En parallèle des vérifications ont eu lieu sur les prélèvements et ont confirmé l'absence d'amiante.

Equipements

Les caractéristiques du P+R Ribaute (localisation sans fonctions urbaines à proximité directe et forte augmentation de capacité de stationnement) ne nécessitent pas la mise en place d'un contrôle d'accès. Néanmoins les prédispositions ont été prévues à la création du parking sur les entrées / sorties, qui ne sont pas modifiées dans le cadre de ce projet.

Le projet prend en compte des prédispositions pour un éventuel futur déploiement de vidéoprotection sur l'ensemble du parking.

L'extension du parking sera équipée d'éclairage sur le même principe que l'éclairage actuel mais avec des équipements de faible consommation énergétique.

Coûts

Le coût total du nouveau projet est estimé à 1 375 000€ HT, avec la décomposition ci-dessous.

Frais maîtrise d'ouvrage : géomètre, études environnementales, etc.	2 920 € HT
Etudes géotechniques et pollution	15 888 € HT
Maîtrise d'œuvre	67 000 € HT
Travaux Lot 1 (VRD)	1 121 000 € HT
Travaux Lot 2 (espaces verts)	168 000 € HT
Aléas	-
Total	1 374 808 € HT

L'Etat a considéré que ce projet s'inscrivait particulièrement bien dans ses objectifs de report modal. A ce titre, Tisséo Collectivités a obtenu une subvention de 304 000 € au titre du fonds vert.

Planning

Le planning actualisé est le suivant :

- Février 2026 : attribution du marché de travaux
- Mars à décembre 2026 : travaux d'extension
- Décembre 2026 : ouverture de l'extension du P+R Ribaute.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par Tisséo-Collectivités en relation avec l'exploitant Tisséo-Voyageurs et les territoires concernés : Toulouse Métropole, Mairie de Balma.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'actualisation du programme d'extension du parking Ribaute.

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES